

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral définissant les lieux accueillant du public
où peuvent être recueillies les procurations en application de l'article R. 72-1 du code électoral**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral, notamment son article R. 72-1 ;

Considérant qu'aux termes de l'article R. 72-1 susvisé, le préfet définit les lieux où les demandes de procurations électorales peuvent être recueillies par des officiers et agents de police judiciaire ou par les délégués des officiers de police judiciaire, ainsi que les dates et horaires d'ouverture ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sans préjudice de l'accueil des électeurs dans les tribunaux , les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, les demandes de vote par procuration peuvent être recueillies par des officiers et agents de police judiciaire ou par les délégués des officiers de police judiciaire aux dates et heures indiquées, dans les lieux suivants :

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
MAUBEUGE	CCAS	Place Vauban	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h

Arrondissement de Cambrai

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
CAMBRAI	Point d'accueil numérique Sous-préfecture de Cambrai	Place Fénelon	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 Le mercredi de 8h30 à 11h30

Arrondissement de Douai

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
DOUAI	France Services Douai Frais Marais	9 rue de Fontainebleau	Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi de 8h30 à 12h30
RAIMBEAUCOURT	France Services Raimbeaucourt	CCAS Leseq Carpentier Place Charles de Gaulle	Le lundi, le mardi et le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le mercredi et le vendredi de 8h30 à 11h30
ANICHE	France Services Aniche	CCAS Aniche 5 rue Henri Barbusse	Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h
DOUAI	Point d'accueil numérique Sous-préfecture de Douai	642 boulevard Albert I ^{er}	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15

Arrondissement de Dunkerque

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
HONDSCHOOTE	France Services Hondschoote	1 rue de Cassel	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 le vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00

Arrondissement de Valenciennes

<u>Commune</u>	<u>Lieu</u>	<u>Adresse</u>	<u>Dates et horaires</u>
AULNOY-LEZ- VALENCIENNES	France Services Aulnoy- lez-Valenciennes	CCAS Aulnoy-lez- Valenciennes 2 rue Jacques Prévert Maison de la solidarité	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
FRESNES-SUR-ESCAUT	France Services Fresnes- sur-Escaut	36 rue du Marechal Soult	Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 12h00
HASPRES	CCAS Haspres	7 rue Jean Jaurès	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
MORTAGNE DU NORD	CCAS Mortagne du Nord	Place Paul Gillet	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif de Lille peut également être saisi dans les deux mois par l'application

internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 – Copie du présent arrêté sera adressée aux procureurs de la République territorialement compétents.

Article 4 – La secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement de Lille, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lille, le

Pour le préfet et par délégation,

La Secrétaire générale

Fabienne DECOTTIGNIES